

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1145  
  
**Rubrik:** L'invité de DP

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'INVITÉ DE DP

# Multimédia et information

**JEAN-CHRISTIAN  
LAMBELET**

professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

## A LIRE

«The Death of Telephony», *The Economist*, 11.9.1993 et plusieurs articles dans celui du 16.10.1993. Voir aussi *L'Hebdo* du 14.10.1993. *Libération* a également publié un dossier sur le sujet.

On a pu lire dernièrement dans *The Economist* une très intéressante série d'articles sur le mariage prospectif de la télévision, de la téléphonie et des ordinateurs. Selon cet hebdomadaire anglais, nous sommes à la veille d'une véritable révolution dans ce nouveau domaine hybride, baptisé «multimédia», et cela en raison de diverses innovations techniques dont beaucoup sont déjà opérationnelles (fibres optiques, compactage et décompactage de données digitalisées, etc.). En combinant les possibilités de la télévision, du téléphone et des PC, on pourra ainsi voir dans son living un grand choix de films modernes ou anciens, en payant pour chaque visionnement comme aujourd'hui pour la location de vidéo-cassettes; on aura accès directement à un grand nombre de banques de données, scientifiques ou autres; l'éducation et la formation s'en trouveront révolutionnées; le nombre de chaînes TV accessibles par câble ou par satellite passera de quelques dizaines à plusieurs centaines; une partie du shopping pourra se faire à distance; sans parler des possibilités exotiques de la «réalité virtuelle» (*The Economist* va jusqu'à évoquer une offre de sexe virtuel... on aimerait des détails).

Musique d'avenir que tout cela? Peut-être, mais le monde des affaires, en particulier aux Etats-Unis, la prend suffisamment au sérieux pour

y investir dès aujourd'hui des sommes considérables. A preuve la récente fusion entre la compagnie de téléphone *Bell Atlantic* et la plus grande compagnie américaine de télévision par câble, fusion parmi les plus importantes qu'on ait vues à ce jour. Bien entendu, la naissance de l'univers multimédia n'ira pas sans rencontrer quelques obstacles, en particulier dans les pays où le téléphone et la télévision sont encore des monopoles publics plus ou moins exclusifs. A cet égard, on peut penser que si ces monopoles choisissent de mettre les bâtons dans les roues, ce ne sera en fin de compte qu'un combat d'arrière-garde, tôt ou tard ils devront s'incliner devant les nouvelles possibilités techniques.

Il y a cependant un aspect qui, curieusement, est peu évoqué dans cette littérature sur la révolution multimédia — à savoir l'impact qu'elle pourra avoir sur l'information politique et économique à la télévision. A l'heure actuelle, cette information est, si on y réfléchit, très pauvre. Ainsi, le *Téléjournal* romand détient pratiquement un monopole télévisuel pour tout ce qui est information politique et économique concernant la Suisse, alors que l'offre radiophonique est déjà plus riche, ne serait-ce qu'en raison des stations locales ou régionales, et qu'elle est beaucoup plus abondante et variée dans le cas de la presse écrite.

## La qualité et la variété de l'information

A noter qu'il ne s'agit pas, ou pas seulement, de la qualité de l'information télévisuelle en matière politique et économique. Personnellement, nous la trouvons généralement exécrable — on nous donne le commentaire avant l'information, cette dernière est souvent très sélective, on moralise davantage que le dimanche dans les églises, la suffisance le dispute souvent à l'ignorance, etc. Mais, par analogie, peut-on reprocher à une grande partie du public d'aimer le *Blick* ou le *Matin*?

Non, le problème est bien plutôt celui de la variété dans l'information télévisuelle offerte au public, dans les choix qu'il peut faire. Alors, on se prend à rêver au jour où, grâce à la révolution multimédia, des journaux et hebdomadaires, petits ou grands, et d'autres institutions pourront offrir sur les écrans, et non seulement sur le papier, leurs analyses et informations politiques et économiques. A cet égard, on peut penser qu'il existe, aujourd'hui déjà, de vastes ressources en matière d'information politique et économique qui restent sous-exploitées et qui, avec la révolution multimédia, le seront peut-être moins demain. Bien plus, de nouvelles sources d'information télévisuelle pourront se créer librement, à l'initiative des partis politiques, de divers groupements et associations, ou que sais-je encore. Alors, l'actuel monopole de la TSR trouvera enfin la mort naturelle, douce et rapide qu'on lui souhaite. ■

●●●

Ces accords reprennent les normes internationales existantes, en particulier la convention de Berne sur les droits d'auteur, en ajoutant, ce qui est capital, des mécanismes de sanction qui n'existaient pas jusqu'à aujourd'hui.

C'est ainsi qu'il est prévu la création d'un conseil de la propriété intellectuelle pour la gestion de l'accord et un mécanisme de prévention et de règlement des différends. Il devrait s'agir d'un dispositif contraignant venant se superposer aux législations nationales en vigueur. En Suisse, il entraînera de probables modifications législatives, en particulier pour les procédures civiles et administratives. L'accord TRIPS n'est pas encore entièrement bouclé et les textes ne sont pas publiés.

Dans le domaine de l'audiovisuel, une meilleure protection des droits représente une avancée très importante. Pour prendre un exemple très actuel, *Jurassic Park* est sorti en Asie et en Amérique latine en même temps qu'aux Etats-Unis, non pas en raison d'une subtile stratégie commerciale, mais pour éviter le piratage qui sévit dans ces régions de façon endémique et dans l'indifférence des gouvernements. Une diffusion rapide du film permettait d'éviter que des copies vidéos soient mises trop vite sur le marché. ■